



DÉLIBÉRATION N°2021-05-28-03
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 28 mai 2021

**POINT 5 - APPROBATION DE L'OBLIGATION DE DEPOT DES PUBLICATIONS DE
L'UNIVERSITE DE NANTES DANS L'ARCHIVE OUVERTE HAL**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;
VU l'avis de la Commission de recherche du 12 avril 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 34
Voix pour : 30
Voix contre : 0
Abstention : 4

APPROUVE l'obligation de dépôt des publications de l'Université de Nantes dans l'archive ouverte HAL et la prise en compte des publications déposées sur HAL dans les évaluations institutionnelles et dans l'ajustement en bonus/malus des dotations récurrentes aux laboratoires.

À Nantes, le 28 mai 2021

La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : 3 juin 2021

Affiché le : 3 juin 2021